

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

**Projet socialiste**

# **On débat dans les fédérations**

- Politique - Au Parti Socialiste -

Date de mise en ligne : dimanche 8 mai 2011

---

**Démocratie & Socialisme**

---

**A l'occasion des conventions nationales qui concluent le débat et le vote des adhérents socialistes sur un texte, certaines fédérations socialistes publient des contributions au débat. Nous publions ci-dessous l'une d'entre elles, extraite du *Travail*, le bulletin trimestriel de la fédération des Pyrénées-Atlantiques, qui propose plusieurs amendements.**

**Le Travail - n° 80** Journal de la fédération des Pyrénées Atlantiques du PS

Extrait du *Travail*, bulletin de la fédération du PS 64

## Débattre du programme

*Par Pierre Ruscassie*

Le texte du projet socialiste, adopté unanimement par le conseil national du Parti socialiste, est la base de discussion, encore à préciser, pour établir le programme socialiste que devra défendre notre candidate ou candidat. Il lui manque encore les quelques mesures phares, autour desquelles nous pourrions construire la mobilisation des électeurs de gauche, sans lesquelles notre programme paraîtrait insipide.

Pour battre la droite et l'extrême droite, Sarkozy et Le Pen, notre handicap s'appelle l'abstention. Pour le surmonter, notre programme doit susciter l'enthousiasme de la gauche et doit, au minimum, sortir nos électeurs de l'angoisse du chômage et des fins de mois.

C'est la candidature socialiste qui doit être celle du pouvoir d'achat et du plein emploi :

**1 600 Euros mini, 60 ans sans décote, 20 Smic maxi,  
35 h réelles !**

**Proposition d'amendement « 1 600 euros mini » :**

Nous porterons le Smic brut à 1 600 euros, dès le 1er juillet 2012. Lors de la conférence annuelle sur les salaires, cette mesure pèsera en faveur d'une hausse massive de 200 euros pour tous les salaires.

Nous alignerons automatiquement les minima conventionnels sur le Smic, car nous n'acceptons pas que des négociations donnent des résultats inférieurs à ce qui relève de l'ordre public social.

Lors de l'extension des conventions collectives (qui relève de l'État), nous imposerons des grilles précises pour les carrières de chaque métier, et leur actualisation avec coefficients et échelons qui garantiront l'égalité femmes-hommes, le niveau des salaires et leur évolution.

*Explication :*

*En 2007, nous annonçons 1 500 Euros, le Smic doit au moins suivre la hausse des prix.*

### **Proposition d'amendement « 60 ans sans décote » :**

Nous abrogerons les lois Woerth (2010) et Fillon (2003) qui cassent les retraites par répartition, comme nous l'avons annoncé lors des mouvements sociaux qui se sont opposés à ces lois.

Nous ramènerons à 60 ans l'âge du droit à la retraite à taux plein (sans décote) que la loi Woerth a porté de 65 à 67 ans. C'est, en effet, la décote pour annuités manquantes qui provoque la baisse la plus forte du montant des pensions.

*Explication :*

*Le texte prévoit le retour à 60 ans du droit à la retraites, mais ne supprime pas les décotes. Les réformes de la droite n'ont pas pour but d'augmenter les ressources des caisses (il suffirait d'augmenter le taux de cotisations patronales), mais de faire baisser les pensions pour forcer ceux qui le pourront à recourir à des assurances privées.*

### **Proposition d'amendement « 20 Smic maxi » :**

Nous limiterons les revenus à 20 fois le Smic maximum en créant une tranche d'imposition à 100 % à partir de ce seuil.

*Explication :*

*Le texte prévoit cette limitation pour les salaires des entreprises publiques. L'amendement propose d'étendre cette mesure à l'ensemble des revenus de la personne. Aux USA, Roosevelt avait porté la tranche d'imposition la plus haute à 88 %...*

### **Proposition d'amendement « 35 heures réelles » :**

Nous limiterons le nombre d'heures supplémentaires autorisées et les rendrons plus chères que l'embauche pour que l'horaire réel soit le plus proche possible des 35 heures légales. Nous réduirons à 100 heures le contingent annuel d'heures supplémentaires. Elles seront majorées de 50 % de 35h à 40h et de 100 % de 40h à 44h. L'horaire maximal hebdomadaire sera réduit de 48h à 44h. Et l'horaire maximal quotidien de 10h à 9h. Deux jours consécutifs de congé hebdomadaire seront obligatoires. Le nombre d'inspecteurs du travail sera doublé.

*Explication :*

*C'est la réduction du temps de travail qui est créatrice d'emplois alors que la croissance peut se révéler destructrice d'emplois.*